

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 10 décembre 2025

DÉLIBÉRATION N° DCS2025-032

Objet : Budget « Centrale d'achat » - Approbation du Budget Primitif 2026

Le dix décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 03 décembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 17

Nombre de délégués représentés : 6

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 17 délégués présents + 6 pouvoirs correspondant à 83 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR

Délégués de la Région : Angela AVOND

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Jean-Pierre BARIANT, Michel CHARIAU, Didier FENOUILLET, Pascal FOURNIER, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Jean HELIE, Francis PLÉ, Christian ROBACHE, Michael ROUSSEAU, Joël SURIER

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Virginie THOBOR

Délégués des EPCI :

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Joël SURIER

Stéphane COLLON a donné pouvoir à Philippe BAPTIST

Christian PEUTOT a donné pouvoir à Maxence GILLE

Tony PITA a donné pouvoir à Jean HELIE

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Michel CHARIAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian ROBACHE

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DCS2023-031 du comité Syndical du 6 décembre 2023 portant création du budget annexe « central d'achat »,

Vu la délibération n° DCS2025-022 du Comité syndical du 15 octobre 2025, prenant acte des orientations budgétaires pour 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances, réunie le 8 décembre 2025,

Vu le rapport DCS2025-032,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (83 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION).

APPROUVE le Budget Primitif du budget annexe « centrale d'achat » de Seine-et-Marne Numérique pour l'exercice 2026, présenté par le Président, en décidant que les crédits admis à ce Budget Primitif sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire de chacune des sections d'exploitation et d'investissement.

Le détail des crédits budgétaires 2026 par chapitre sont les suivants :

EXPLOITATION

Budget Primitif 2026	
Total dépenses d'exploitation	10 000,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000,00 €
Total recettes d'exploitation	10 000,00 €
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	10 000,00 €



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 16/12/2025